CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE,

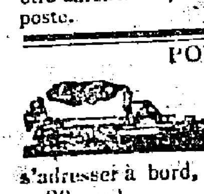

Le bateau-à-vapeur **FELICIANA,** capitaine Barrel, commencera à charger demain, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOSTER & HUTTON, rue du Canal, no. 77.

20 avril

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS, et les ports intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur **VERMILLION,** capt. de la Houssaye, est prêt à recevoir du fret, et partira pour les ports susdits, demain matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GRAY, DURRIVE & CO. rue de la Levée, No. 38

20 avril

A FRETER,

Le sloop **JUNO,** pouvant porter 85 boucauts ou 450 barils. On préférerait un fret pour Charleston ou Savannah. S'adresser à TOURNÉ & BECKWITH.

20 avril

POUR PHILADELPHIE.

Le navire **ROBERT MORRIS,** cap. SINGER, ayant une partie de son chargement engagé; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SAM. C. BELL, rue du Canal.

18 avril

POUR BOSTON, *(paquebot.)*

Le brick fin voilier et doublé en cuivre, **LAGRANGE,** capit. COLLINS, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage, ayant des beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à STETSON & AVERY.

avril

POUR ST. JEAN—*(Porto Rico.)*

La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, **BONITA,** capt. Stockton, ayant la majeure partie de son chargement, engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le poteau No. **13,** ou bien à HARRISON, BROWN & Co.

17 avril.

POUR PORT-AU-PRINCE,

La belle goëlette **TEMPLE,** capitaine MOORE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la Douane, ou à J. W. ZACHARIE & Co.

14 avril

A VENDRE OU A FRETER,

La goëlette fine voilière **ELIZABETH,** doublée et chevillée en cuivre, capitaine J. W. FIVEASH, est maintenant prête à recevoir du frêt. S'adresser à DUFOUR & DESBOIS, Courtiers, rue de Chartres, en face de la Bourse.

10 avril

A FRETER,

Le brick fin voilier **COMMERCE,** du port de 170 tonneaux, est maintenant prêt à recevoir un chargement. On préférerait prendre du sucre pour New-York. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à LAUVE & BENEDICT, rue de la Douane, No. 88.

10 avril

A FRETER.

Le brick **LUCY,** capitaine TIDDLE, du port de 150 tonneaux. On donnerait la préférence pour un port au sud du Cap Hateras. S'adresser à WM. G. HEWES.

19 avril

POUR BORDEAUX, *(du 15 au 20 Avril.)*

Le navire français **LISE & AIMEE,** Capit. MOULINET, peut encore recevoir à frêt environ 100 balles de coton, ou le même encombrement ainsi que des passagers, qui seront bien logés et nourris: s'adresser à bord, vis-à-vis la place d'Armes, ou à V. ROUMAGE.

4 avril

POUR PHILADELPHIE.

Le paquebot regulier, **EDWARD BONNAFFE,** capit. Malcom Campbell, est maintenant en déchargement, il pourra dans quelques jours, prendre un chargement de sucre, au haut ou au bas du fleuve. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à SAM. C. BELL, rue du Canal, No. 81.

3 avril

A FRETER,

Le brick A1, **ELVIRA,** capitaine GRAVE. S'adresser à WM. G. HEWES, rue du Camp, No. 9.

31 mars

On a besoin d'un navire tirant peu d'eau, pour l'expédier à Tabasco, s'adresser à A. QUERTIER & BOUTIN, rue St. Louis No. 26.

30 mars

POUR TABASCO,

La goëlette **TALMA,** doublée et chevillée en cuivre, prête à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co.

28 mars

POUR BOSTON.

Le beau navire paquebot, **MAJESTIC.** doublé en cuivre, capt. M'LELLAN, ayant la majeure partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, vis-à-vis le poteau No. **66,** ou à STETSON & AVERY.

26 mars.

A FRETER.

Le beau brick **MARGARET,** capitaine Lord, peut porter environ 300 boucauts de sucre, s'adresser à WM. G. HEWES, rue du Camp, No. 9.

20 mars

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, **ARIEL, AJAX** et **BOURNE,** feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens des navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co.

24 janv

COTON A CHEMISE, &c.—10 balles gros Coton à Chemises, 4 do. à draps, 70 caisses Blancs de Baleine; reçues par la barque Alasco de Boston, à vendre par STETSON & AVERY.

13 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon. Chas. Maurian, juge.—No 6284.—*W. F. Courtnay* contre *les créanciers de Bryden & Courtnay et de W. F. Courtnay.*—Sur enregistrement et lecture de la pétition supplémentaire dans cette affaire, et sur motion de M. John Macready, avocat du débiteur insolvable, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du demandeur ait lieu en l'étude de M. C. Pollock, notaire public, Lundi, 14 du mois de Mai prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du demandeur, et de plus, que M. C. Roselius, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour.

Bureau du Greffier, 12 avril 1832.

FREDERIC BUISSON, Député Greffier.

13 avril—10.2ps

---

150 sacs Café vert de la Havane, 127 sacs Cacao, de qualité supérieure, et 17 pipes Miel, en débarquement du brick Féliz, à vendre par VICTOR DE LA COVA & FRERE, rue St. Louis, No. 51

27 mars

PLOMB en saumons, de Fever-River, à vendre par J. MAGER

10 avril

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE,** capitaine PIERCE,

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février.	28 décembre.
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE,** capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre.	28 août,

Navire **NATCHEZ,** capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE,** Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE,** Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS
POUR NEW-YORK.

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés.) durant la saison, savoir:

Le navire **KENTUCKY,** capitaine E. S. DENNIS, devant partir le 22 avril.

Le navire **ILLINOIS,** capitaine R. WATERMAN, devant partir le 8 mai.

Le navire **TALMA,** capitain T. BUNKER, devant parti le 22 mai.

Le navire **TENNESSEE,** capitaine G FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire **ALABAMA,** capitaine GREENLEAF, devant partir le 22 juin,

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. G. HEWES, rue du Camp, no. 9.

7 avril

Pianos-Fortés anglais a buffet.

RECEMMENT reçu par le navire Bellona, de Liverpool, et à vendre par les soussignés,

4 superbes Pianos-Fortés, *Grands Piccola,* avec colonnes et mirroirs, à 6 octaves et demi, d'un ouvrage supérieur et de la manufacture de Robert Wornum, de Londres; 4 Pianos-Fortés, *Picolas,* de 3 pieds 6 pouces de hauteur, d'un son très-doux, de la même manufacture. Aussi, par des arrivages récents de France, plusieurs Pianos carrés, d'une forme très-élégante, avec sommier en fer et double table d'harmonie; des Guitarres allemandes et françaises; Violons, Flûtes &c.

☞ Les articles ci-dessus seront vendus à bas prix au comptant, ou pour de bons billets payables en ville. M. JOHNS devant partir pour l'Europe le 25 du courant, profite de cette occasion pour offrir ses services pour des commandes en Angleterre, en France ou en Allemagne, à ceux qui voudront bien les lui confier.

E. JOHNS & CO. rue de Chartres, No. 113

12 avril

PROFESSEUR D'ANGLAIS
ET DE LANGUES ANCIENNES,
Rue Royale, No. 199, *entre Orléans et St.-Pierre.*

J. A. FRYER, ayant enseigné les langues, et ce qui tient à une éducation soignée, dans des institutions distinguées en Angleterre et dans les Etats-Unis, a l'honneur d'annoncer au public qu'il tient des classes chez lui et qu'il donne des leçons dans les familles et dans les pensions. 11 avril—12

A VENDRE par le soussigné, Bretagnes françaises larges et étroites, ayant droit au *drawback*; vin rouge de Médoc en barriques, de l'année 1827; idem en caisses de 12 bouteilles, de Las Casas, Leoville, et St. Julien (Médoc) de 1827; Bouchons pour bouteilles, en sac d'un millier et cinq-cents; Vin rouge en caisses de 12 bouteilles, Gruau-Larose; Liqueurs fines aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles; Vin blanc en tierçons; Chaudières à sucre assorties, et Gueules de fourneaux; un Moulin complèt pour sucrerie. 11 avril J. B. LABATUT.

HUILE DE BALEINE.—30 futailles Huile et 109 caisses Blanc de Baleine, de qualité supérieure, en débarquement du navire Majestic, de Boston, à vendre par STETSON & AVERY.

28 mars

A VENDRE—En débarquement du brick les Trois Sœurs, 4 caisses SANGSUES choisies, de première qualité, à vendre à la pharmacie du soussigné, au coin des rues Royale et St.-Pierre.

23 mars FORESTIER.

CALLIGRAPHIE,
SYSTEME CASTÉRIEN.

MR. DOLBEAR engage les Messieurs et les Dames de la Nouvelle-Orléans, à venir visiter son établissement, encoignure des rues de Chartres et Conti, No. 92, afin de voir les progrès rapides qu'ont faits les personnes depuis l'âge de 8 jusqu'à 45 ans qui ont pris des leçons de lui.

N. B. La méthode qu'on emploie pour montrer aux dames, leur donne une *écriture nette, expédiée et fashionable.* Elles peuvent aller prendre leurs leçons à son établissement, ou les recevoir chez elles.

Les classes sont distribuées pour le jour et le soir, de manière à faciliter toutes les personnes qui désirent profiter de l'occasion.

☞ Cette semaine, il commencera de nouvelles classes.

M. D. réfère le public aux personnes dont les noms suivent qui ont visité son établissement. Son Exc. le gouverneur *Roman*; *D. Prieur,* maire de la ville; Rév. évêque *L. D. Nerke.* Rév. *T. Clap,* Rév. *J. Moni, L. C. Duncan, J. A. Maybin, A. Grailhe, J. W. Egnew.* Rév. Mr. *Nash.* 9 avril—15.8ps.

VINS, &c.—Les soussignés ont reçu par les dernières arrivages du Hâvre, et offrent à vendre,

190 caisses Bourgogne mousseux, de qualité supérieure, et maintenant préférée au Champagne, en Europe; 50 paniers Champagne; 4 balles Toile à chemises, 4-4; 4 balles Bretagne superfine.

De plus; Vin de Madère de choix, importé directement de Madère.

3 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par J. MAGER.

30 mars

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 4 mai 1832, j'exposerai en vente, au domicile de feu Henry Hugon, *alias* Jean Bart, h. de c. 1. rue Bourgogne, entre les rues Dumaine et St.-Philippe, à 4 heures de l'après-midi, les effets mobiliers délaissés par le défunt.

Conditions, comptant. Par ordre de la cour,

24 avril MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi 24 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Wm. Blunt,

KITTY, mulatresse, agé d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Conditions—6 mois de credit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Par ordre de la cour.

24 avril MARTIN BLACHE, Régister.

☞ L'acte de vente sera passé par devant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi 8 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Marie Louise Encalada, veuve Charles Pelleteau, les ESCLAVES et PROPRIETÉS ci-après, savoir:

1. Rose, négresse africaine, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse et un peu cusinière: 2. Louise, negresse créole, âgée d'environ 18 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison; 3. Dominique, alias Risquetout, nègre, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ.

4. La moitié indivise d'une terre située dans la premiére ile de Barataria, dans la paroisse de Jefferson, à environ huit lieues de la ville de la Nouvelle Orléans, fesant face au Bayou Barataria ou rivière Oucha:—la dite terre est à partir de la pointe du Bayou aux Oies, et s'étend jusqu'à une coulée qui forme la limite inférieure, cette terre ensemble les bâtisses érigées sur la partie occupée par les héritiers Pelleteau, mesure environ 24 arpens de face au Bayou Barataria ou rivière Ouacha, sur 40 arpens de profondeur, mais on n'en garantit pas la mesure—elle sera vendue telle qu'elle se poursuit et comporte, c'est à dire, bornée en face par le Bayou Barataria ou rivière Ouacha, à droite par le Bayou aux Oies, et à gauche par la coulée dont il est ci-dessus fait mention. Plus, 6 têtes de bêtes à cornes, et une grande Pirogue.

Conditions—Les esclaves 1-3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit; la terre située au Barataria à 6 et 12 mois de credit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les bestiaux et la Pirogue, payables comptant.

Par ordre de la cour.

6 avril MARTIN BLACHE, Régister.

☞ Les actes de vente seront passés par devant H. Pedesclaux, not. public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Le Mardi 22 mai 1832, j'exposerai en vente, à midi, pour le compte de la succession de feu Vincent Pidoux; 1°. Une négresse nommeé PAULINE, âgée de 22 ans, domestique de maison et marchande; 2°. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Casacalvo et Grands Hommes, ayant 40 pieds de face sur 154 de profondeur, avec les édifices qui sont dessus; 3°. Un lot de terre situé dans le même faubourg, attenant au précédent, ayant 17 pieds de face sur 154 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent; 4°. Un lot de terre situé rue des Grandshommes, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant 52 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions; l'esclave, payable un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, les propriétés foncières, un cinquième comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs.

16 avril.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—vendredi, 18 mai 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu James Pitot, les esclaves et la propriété ci après, savoir: JOHN, nègre américain depuis son enfance dans le pays, excellent domestique de maison et propre à tout, un peu enclin à l'ivrognerie; PAULINE, négresse Hibo, âgée de 45 ans, un peu blanchisseuse, un peu domestique, avec sa fille ADELE, négritte âgée de 7 ans; HENRIETTE, négresse âgée d'environ 21 ans, un peu couturière et domestique de maison, avec ses deux enfants, ANGELINA, âgée de 3 ans et demi, et JEAN, âgé de 3 semaines; LUCILE, griffe américaine, depuis long-temps dans le pays, âgée d'environ 38 ans, excellente cuisinière et un peu blanchisseuse; depuis environ 15 mois la dite Lucile, à la connaissance de ses maîtres, s'est dérangée 5 fois; NANCY, fille de Lucille, âgée de 13 ans, aimant à s'absenter.

Un Terrain, situé à l'encoignure des rues Bourbon et de l'Hôpital, ayant 59 pieds de face à la rue Bourbon et 89 pieds de face à la rue de l'Hôpital avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: les esclaves à 6 mois de crédit et la propriété foncière à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés, pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.

13 avril

COUR DES PREUVES.—Attendu que Eliza Pile a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres du curatelle à la succession de feu John Pile, son époux, décédé *ab intestat,* avis est par le présent donné à tous ceux que cel peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

13 avril MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi 4 Mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Valery Nicholas, une négresse nommée ADELAIDE, âgée d'environ 45 ans, cuisinière et bon sujet, maladive.

Conditions, 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

2 avril MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi 24 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Clara Louise Boisdoré, une mulâtresse nommée ZUZANNE, âgée d'environ 16 ans un peu cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister,

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Féraud, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 19 avril.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi, 30 du courant, j'exposerai en vente devant mon bureau, à 4 heures de l'après-midi, pour le compte de la succession de feu Marie Desforges, veuve Guillaume Bénite, les effets mobiliers délaissés par la défunte. Plus, 3 mulets et une charrette. Conditions, comptant.

Par ordre de la cour.

19 avril MARTIN BLACHE, régister.

RUE DU CANAL—NO. 45.

MM. GEYER & CHAPMAN continuent à enseigner l'écriture dans le plus bref délai. Leur méthode est le résultat d'une expérience de plusieurs années dans l'enseignement de cet art utile; elle comprend tous les mouvemens enseignés par Carstair, et, sous le rapport du goût et du genre, beaucoup de choses qui ne se trouvent pas dans cet auteur. Il y a tous les jours des classes pour les messieurs et les dames.

Heures de leçons pour les hommes, à 6½ heures du matin et de 4 à 9 heures du soir. Pour les dames, de midi à 3 heures; celles qui le préféreraient peuvent prendre des leçons chez elles. De nombreux spécimens du travail de ceux qui ont déjà pris des leçons, sont exposés à leur académie, où les dames et les messieurs sont invités à venir les visiter. 5 avril.

FARINE.—100 barils FARINE en débarquement, à vendre par FOSTER & HUTTON.

21 mars

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

AVIS—Conformément à l'acte d'incorporation de la Banque de l'Union de la Louisiane, les registres de souscription pour former le capital de la dite banque, seront ouverts Jeudi 26 Avril courant, au No. 83, rue Royale, et continueront à l'être tous les jours suivans, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après midi, pendant cinq mois, sous la surveillance de

S. W. OAKEY,
M. MORGAN,
D. BOULIGNY,
M. DURALDE,
E. J. FORSTALL.

Commissaires nommés par le Gouverneur et le Sénat.

SECTIONS DU BILL:

SECT. 4. *Il est de plus décrété,* &c. Que pour être admis à souscrire, il faut être citoyen de cet état et propriétaire de biens-fonds y situés, et que les actions de la dite Banque ne pourront être transférées qu'à des citoyens de cet Etat, propriétaires de biens fonds; mais à l'expiration de quatre ans elles pourront être transférées à tous propriétaires de biens-fonds dans cet état, soit citoyen ou non. Et il est bien entendu, que pour la garantie du capital de la dite Banque et des intérêts, il sera fourni pour quatre millions de piastres d'hypothèques sur des propriétés situées dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses faubourgs; et que les quatre autres millions seront assurés par des hypothèques sur des biens-fonds situés hors des limites de la dite ville et de ses faubourgs.

SECT. 8. *Il est de plus décrété, &c.* Que pour assurer le paiement du capital et des intérêts desdites obligations, les souscripteurs seront tenus de fournir des hypothèques à la satisfaction de la direction sur des propriétés d'une valeur au moins égale dans tous les cas au montant de leurs actions respectives, lesquelles hypothèques pourront porter sur des terres en état de culture et des esclaves, sur des terrains avec maisons et autres édifices produisant des fruits, que lesdites hypothèques pourront aussi reposer sur des terres en friches, mais susceptibles de culture, sur des terrains vacans, pourvu que pas plus du cinquième des actions de tout actionaire, ne puisse être garanti par hypothèque sur des terres incultes ne faisant partie d'aucune habitation, et sur des terrains vacans dans la ville de la Nouvelle Orléans et ses faubourgs; qu'aucune hypothèque sur des esclaves seulement ne pourra être acceptée que quand une hypothèque sera offerte sur une terre et des esclaves; la valeur de la terre devra être des deux tiers au moins des actions pour lesquelles l'hypothèque devra être donnée; que les maisons et autres édifices hypothèques à la Banque devront toujours être assurés contre les risque de feu, et les polices d'assurances transférés à la dite institution, mais il ne sera pas nécessaire de faire assurer les édifices depeudants d'habitations; qu'aucune hypothèque ne sera acceptée sur une maison en briques ou autre édifice pour plus de la moitié de sa valeur, et sur une maison en bois pour plus du quart de sa valeur; que nul ne sera admis à souscrire avant d'avoir remis entre les mains des commissaires un acte de vente par acte public, concessions ou certificats de confirmation des commissaires de terres des Etats Unis, partages, ventes, ordonnés par une cour de justice, légalement vérifiés ou telle autre preuve de son droit de propriété à celle offerte en garantie à la Banque, qui sera jugée satisfaisante par les dits commissaires ou directeurs; que des propriétés déjà hypothèquées pourront être reçues en garantie, pourvu que la direction déduise d'abord de la valeur totale des dites propriétés le double au moins du montant des dites hypothèques, et n'accordera ensuite d'actions que sur l'excédent de valeur après cette déduction; bien entendu, toute fois, que l'hypothèque existante sur la dite propriété n'empêchera pas la direction de la dite Banque de la recevoir comme garantie du capital, lorsque la somme qui devra être prêtée sera employée à éteindre la dite hypothèque. 6 avril.

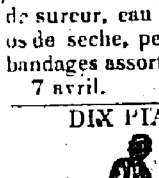

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Cincinati, les articles suivants qu'il vendra à des prix modérés:

Anis vert, anis étoilé, racine d'angélique, essence de vanille, orseil de Lyon, absinthe, écorce d'oranges amères, fécule de patates, vernis copal No. 1 fleur de surcur, eau triple de fleurs d'orange, feuille d'or, os de seche, pessaires en gomme élastique, carnin fin, bandages assortis, etc. etc.

7 avril. FORESTIER.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

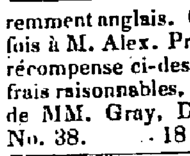

Est parti marron de chez le soussigné, vers le 10 du courant, un mulâtre nommé SYLVESTRE, âgé de 16 ans, taille de 4 pieds 8 ou 10 pouces, il a le regard agréable et est très-intelligent. Il parle indifféremment anglais. Ce jeune mulâtre appartenait autrefois à M. Alex. Prieur, et est bien connu en ville. La récompense ci-dessus sera payée, ainsi que tous les frais raisonnables, à celui qui le conduira au magasin de MM. Gray, Durrive & Co. rue de la Nllo. Levée, No. 38. 18 avril ED. DURRIVE.

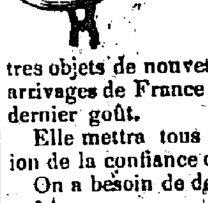

Mme. FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer son changement de domicile, son magasin est maintenant N°. 199, toujours rue Royale, entre Orléans, et St. Pierre. Elle a une grande variété de chapeaux de paille et d'autres objets de nouveauté, et elle attend par les premiers arrivages de France un grand assortiment d'articles du dernier goût.

Elle mettra tous ses soins à mériter la continuation de la confiance qu'on lui a déjà accordée.

On a besoin de deux ou trois apprenties.

14 mars

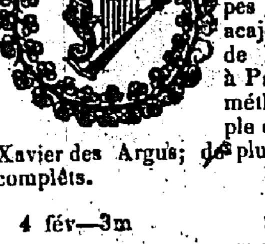

AVIS
Aux amateurs de Harpe.

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajoumoucheté et à soupape, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieursjeux de cordes complèts. LEPAGE.

Professeur de musique, rue Ste. Anne, N°. 121.

4 fév—3m

Mr. CHAPMAN.
ACADÉMIE D'ÉCRITURE,
Rue du Canal, No. 45,

OU l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.*—Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames et aux messieurs* de tout âge—"et c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. Hagan, Nathaniel Dick, rév. C. M. Hull, J. Jaudon, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écritures, soit simples, soit enjolivées. 27 fév

---

ON demande de suite une bonne cuisinière, on exige qu'elle soit bien recommandée.—S'adresser No. 99 rue de la Douane encoignure de la rue Bourbon. 7 avril—3

---

58 barrillets Verdegris pour peinture, 3000 Aiguilles à voilles, grandeurs assorties, à vendre à bord du brick Nimrod, ou par STETSON & AVERY.

7 avril

CAFÉ.—250 sacs de première qualité, de la Havane, et 310 do. do. de Rio, récemment reçus et à vendre par HARRISON, BROWN & Co. rue Royale, No. 117

7 avril

HUILE DE PALMACHRISTI—12 barils de bonne qualité, à vendre par

6 avril STETSON & AVERY, rue du Camp

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

LE samedi 28 avril, il sera vendu à midi, à la Bourse, sans reserve, les Propriétés de valeur appartenant à la succession de Martin Bourgeat, savoir:

Huit TERRAINS de valeur, contigus, avec les édifices qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues des Français, Moreau, Champs-Elisées et Casa-Calvo, et formant l'encoignure des deux dernières, fesant face au chemin-à-coulisse et à la Place Washington. Cinq de ces terrains font face aux Champs-Elysées et mesurent 25 à 27 pieds 10 pouces de face sur 100 de profondeur. Les trois autres, 6, 7 et 8, ont 28 pieds 9 pouces de face à la rue Casa-Calvo, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, comme on le verra sur le plan exposé à la Bourse.

Conditions: Moitié payable au 1er. mars 1833, et l'autre moitié en mars 1834, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à final paiement, et négociables à la Banque d'Orléans. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. Féraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 18 avril

---

PAR ISAAC L. M'COY.

LE jeudi, 26 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, un Terrain et une Maison, rue Delor, entre Tchoupitoulas et Foucher. La maison est en briques et à deux étages, et le terrain a 32 pieds 9 pouces de face, sur 115 pieds de profondeur. Les conditions seront connues au moment de la vente. 24 avril

---

PAR ISAAC L. M'COY.

VENDREDI, 27 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, un Terrain de valeur, situé à l'encoignure des rues de la Douane et Robertson, ayant 60 pieds de face à la première rue, sur 132 pieds 2 pouces de profondeur, désigné par le No. 6, de l'îlet No. 36. Conditions: Moitié comptant, et le reste à un an, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 24 avril

---

PAR ISAAC L. M'COY.

VENDREDI, 27 courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, dix Terrains de valeur, contigus, situés dans l'îlet borné par les rues de Constance, Richard, Annunciation et des Orangers. Les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, et 6, ont chacun 31 pieds de face, rue Constance, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur; les Nos. 7 et 8, contigus, ont 31 pds. 11 pouces de face, rue de la Course, sur 159 pds. 9 pouces de profondeur; les Nos. 9 et 10 ont 31 pds. 11 pouces, rue des Orangers, sur 159 pds. 9 pouces, comme on le verra plus amplement sur le plan exposé à la Bourse. Conditions: un cinquième comptant, et le reste en portions égales payables les 1ers. janvier 1833, 34, 35 et 36, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

Il sera vendu de plus, neuf Terrains de valeur; le No. 1 est situé à l'encoignure des rues Robertson et Bienville, et mesure 32 pieds sur 128; les Nos. 2, 3, 4, 5 et 6 ont 32 pieds sur 128; le No. 7, encoignure Douane et Villeré, a 32 pieds sur 105; le No. 8, même mesure; le No. 9, a 45 pieds sur 64, comme on le verra plus amplement sur le plan déposé à la Bourse.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquereurs.

De plus; Deux esclaves; James, 31 ans, nègre de champ; Bill, 26 ans, dito, tous deux acclimatés et pleinement garantis. Conditions: comptant. 24 av

---

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 30 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, 55 TERRAINS situés au nouveau faubourg Marigny, et fesant face aux rues St. Bernard, White, Prosper et Solidelle, et aux deux branches du canal St. Bernard conduisant au bayou St. Jean. Ils ont 40 à 69 pieds de face sur environ 125 à 292 pieds 8 pouces de profondeur; on en verra plus amplement la description dans le plan exposé à la Bourse.

Les terres sont superbes et sont exemptes de l'herbe à cocos, ce qui les rend propres au jardinage.

Conditions: Un dixième comptant, et le reste à 1, 2, 3 et 4 ans, avec hypothèque et endossements sur les deux billets seulement. Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pedescleaux, notaire, aux frais des acquéreurs. 14 avril

---

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 14 mai prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, par ordre du syndic des biens de B. F. West, les ESCLAVES suivans, savoir: Cyrus, âgé d'environ 30 ans, bon cocher, depuis 18 mois en cette ville; Stephen, âgé d'environ 26 ans, bon domestique de maison: il a une hernie; cet esclave est acclimaté; Charlotte, sa femme, âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison; elle est garantie contre les maladies et vices prévus par la loi. Conditions: comptant. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Boswell, aux frais des acquéreurs. 13 avril

---

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 28 avril prochain, au café de la Nouvelle Bourse, en cette ville, à midi, par ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, les biens suivans, dépendans de la succession de feu Gabriela Rodriguez Vve. Joseph Sanchez.

BIEN-FONDS.

UN LOT DE TERRE situé rue du Quartier entre Condé et Levée, mesurant au pied françois trente pieds de face à la rue du Quartier, sur — pieds de profondeur, borné d'un côté par M. James Hopkins et de l'autre par M. Martin; et les édifices qui s'y trouvent.

ESCLAVES,

Une négresse nommée Bélinda, âgée d'environ 23 ans, un peu cuisinière, gardienne d'enfans; sujette aux crises.

Conditions: Le lot de terre, un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, et l'esclave à 6 et 12 mois; le tout en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés au greffe de M. Octave de Armas. 27 mars—5.1ps

---

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 28 avril prochain, à la bourse de Hewlett, en cette ville, à midi, par ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse Jefferson, les propriétés suivantes, dépendantes de la succession de feu Valery Boisdoré, savoir:—

BIEN-FONDS:

1°. Une habitation située sur le chemin de la Métairie, à deux lieues de cette ville, mesurant 2 arpens de face de chaque côté du Bayou de la Métairie, sur 10 arpens de profondeur au Sud, et s'étendant en profondeur au Nord jusqu'au lac Pontchartrain; ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

ESCLAVES:

1°. Etienne, nègre créole, âgé d'environ 28 ans, charretier et domestique, boîteux, bon sujet.

2°. Manuel, nègre créole, âgé d'environ 16 ans, bon domestique et bon sujet.

3°. Bazile, africain, âgé d'environ 50 ans, nègre de champs.

4°. Marie, négresse créole, âgée de 20 ans, bonne blanchisseuse et un peu cuisinière, avec son enfant, Janvier, de 2 ans.

5°. Henriette, négresse créole, âgée de 20 ans, domestique de maison.

Aussi, le même jour, à 9 heures du matin, sur le terrain de M. Chalon, rue du Bayou, il sera vendu pour le compte de la même succession,

7 VACHES,

bonnes laitières, dont 4 avec de jeunes suivans, un taureau, une paire de bœufs, et deux chevaux.

Conditions: L'habitation payable à 1, 2 et 3 ans; les esclaves à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction de la venderesse et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés au greffe d'Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 mars—5.1ps

---

A LOUER A L'ANNÉE.

CET établissement commode et spacieux, situé à l'encoignure des rues Gravier et Tchoupitoulas, occupé comme maison de pension, fesant face à la rue Tchoupitoulas, audessus du magasin de MM. M'Leod & Campbell. Les bâtisses dans le fond sont spacieuses, et il y a une citerne et un pompe dans la cour. Aussi, un magasin ou comptoir, no. 30, rue des Magasins, et un autre no. 22, rue Gravier. S'adresser à SAML. P. MORGAN & CO. Rue du Camp, No. 48, au premier.

4 av

CHAUX.—300 barils Chaux de Thomestown, en bon ordre. S'adresser à WM. H. IRELAND, Encoignure des rues des Magasins et Girod, faubourg Ste. Marie.

26 mars